

**REGLEMENT  
COUPE Auvergne–Rhône–Alpes  
2022 / 2024**

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Présentation</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Objectifs</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Calendrier</b> .....	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>Règlementation générale et technique</b> .....	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>Emargement</b> .....	<b>3</b>
<b>6</b>	<b>Timing de course et essais</b> .....	<b>3</b>
<b>7</b>	<b>Les engagements</b> .....	<b>3</b>
<b>8</b>	<b>Les inscriptions</b> .....	<b>4</b>
<b>9</b>	<b>Les catégories 2022 à 2024 (Voir le tableau annexe I)</b> .....	<b>4</b>
<b>10</b>	<b>Classement et récompenses</b> .....	<b>4</b>
	<b>10.1 Classement général individuel</b> .....	<b>4</b>
	<b>10.2 Classement général des clubs</b> .....	<b>4</b>
	<b>10.3 Récompenses classement individuel</b> .....	<b>4</b>
	<b>10.4 Récompenses classement des clubs</b> .....	<b>5</b>
<b>11</b>	<b>Cérémonie protocolaire</b> .....	<b>5</b>
<b>12</b>	<b>Arbitres et bénévoles :</b> .....	<b>5</b>
<b>13</b>	<b>Pistes et club organisateur</b> .....	<b>5</b>
<b>14</b>	<b>Informations</b> .....	<b>6</b>
	<b>Annexe I</b> .....	<b>6</b>

<b>B</b>	11/11/2021	§9 – mise à jour regroupement catégorie
<b>A</b>	30/08/2021	Première issue
<b>Rév.</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>

## 1 Présentation

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera en 2 manches sur deux week-end et opposera les pilotes de toute la région Auvergne–Rhône–Alpes.

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes permettra aux pilotes de se qualifier aux Challenge France Sud-Est.

Les 2 manches sont obligatoires.

## 2 Objectifs

Favoriser la promotion du BMX RACE en région Auvergne–Rhône–Alpes et faciliter le démarrage des jeunes compétiteurs au niveau régional.

Permettre aux licenciés de participer à une compétition en franchissant un palier supplémentaire, se confronter et connaître les pilotes de notre région dans chaque catégorie.

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes est ouverte aux pilotes extérieurs au comité Auvergne–Rhône–Alpes.

## 3 Calendrier

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera sur 2 manches entre février et avril. (Avant les Challenges France Sud-Est.)

Chaque année la date définitive des Coupes Auvergne–Rhône–Alpes sera définie par la commission BMX RACE dès la parution du calendrier national.

## 4 Règlementation générale et technique

Le règlement national en vigueur à la date des compétitions sera le règlement de référence.

La coupe Auvergne–Rhône–Alpes est accessible à tout pilote détenteur d'une licence en cours de validité délivrée par la FFC. Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'loisir ne sont pas autorisés à participer à la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course. Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformément au règlement en vigueur. Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est obligatoire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

La tenue du pilote devra-t-être conforme au règlement en vigueur.

NOTA : Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical ou une attestation des secouristes à transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3ème manche pour apparaître dans le classement.



## 5 Emargement

Il n'y aura pas d'emargement, ni de contrôle de licence.

L'emargement est remplacé par une diffusion sur le site internet du comité Auvergne-Rhône-Alpes de la liste des pilotes et par un affichage de la liste des pilotes inscrits par catégorie.

Chaque pilote devra s'assurer avant de prendre part aux essais qu'il est bien inscrit et contrôler son numéro de pilote (Chiffres et Lettre réglementaires) et sa catégorie.

## 6 Timing de course et essais

Le film de course sera établi par le secrétariat de course nommé par la commission BMX RACE et transmis au Président de jury.

Le timing de course sera établi par le Président de Jury nommé par la sous-commission arbitrale BMX RACE. Il devra suivre autant que possible le timing prévisionnel suivant :

Les horaires sont donnés à titre indicatif, mais le timing peut être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve :

Essais + compétitions

- 08h00 Début des essais
  - o Essais par bloc
  - o Manches 1 et 2
  - o Pause repas
  - o Manche 3
  - o Phases finales
- A l'issue des courses Remise des récompenses

## 7 Les engagements

Rappel : Tarification courses AURA de BMX RACE

Prélicenciés à Benjamin :

Réversion Comité AURA : 0 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,00 €

Minimes Cadets H et F :

Réversion Comité AURA : 6,00 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,00 €

Juniors Seniors H et F :

Réversion Comité AURA : 7,70 €

Réversion commission du corps arbitral BMX: 1,00 €

Pour le club organisateur : 6,30 €

Soit :

- Pour une épreuve 20"
  - o 7,00 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin incluse
  - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimes et Cadets
  - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors



- Pour une épreuve 24"
  - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimes et Cadets
  - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors

## 8 Les inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement sur [maj.fcc.fr/Maj/](http://maj.fcc.fr/Maj/) par les clubs

La clôture des inscriptions est à 20h00, le lundi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Auvergne Rhône-Alpes le jeudi précédant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au mercredi 20h00.

Tout club n'ayant pas respecté les délais d'engagement précisés par le règlement de la Coupe sera pénalisé. Les pilotes ne pourront être inscrits que par leur club uniquement si des places vacantes sur les feuilles de race le permettent. Le montant des droits d'engagement sera doublé (Article 6.4.003).

## 9 Les catégories 2022 à 2024 (Voir le tableau annexe I)

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec les catégories inférieures ou supérieures, tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Aucun sur classement ne sera accepté sauf avis contraire du CTR (Conseiller Technique Régional) ou du DTN (Directeur Technique National)

## 10 Classement et récompenses

### 10.1 Classement général individuel

Après la course, le classement sera envoyé par courriel par l'administrateur de la course à la commission régionale BMX à l'adresse suivante : [commission.aura.bmx@orange.fr](mailto:commission.aura.bmx@orange.fr)  
Après validation il sera mis sur le site du comité AURA.

### 10.2 Classement général des clubs

Pour chaque catégorie, les points des deux meilleurs pilotes de chaque club engagé seront pris en compte pour le classement général des clubs.

### 10.3 Récompenses classement individuel

Le club organisateur prévoit de récompenser les 3 premiers du classement de chaque catégorie lors de la cérémonie protocolaire.

Un système prévu par l'organisateur à l'arrivée des finales permettra de donner les récompenses aux autres pilotes (4<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> place) hors cérémonie protocolaire.

#### **10.4 Récompenses classement des clubs**

Un classement des clubs sera réalisé sur les 2 meilleurs pilotes de chaque catégorie de chaque club. Suite à ce classement les 3 premiers clubs seront récompensés.

Les récompenses seront remises au Championnat Régional.

#### **11 Cérémonie protocolaire**

La cérémonie protocolaire est obligatoire pour tous les pilotes récompensés.

Les pilotes devront être revêtus de la tenue réglementaire et du maillot de leur club pour monter sur le podium.

Tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

Les pilotes devront être prêts à monter sur le podium protocolaire à l'appel de leur nom.

Lorsque le pilote ne se présente pas sur le podium, les points du jour ne seront pas pris en compte (Sauf blessure). Toute sanction sera mise en application par le Président de Jury.

Le pilote ayant un équipement ou un comportement incorrect lors de la cérémonie protocolaire sera sanctionné par le Président de Jury par une disqualification. Il perdra tous les bénéfices du classement qu'il avait obtenu (points, récompenses).

#### **12 Arbitres et bénévoles :**

La commission BMX RACE nomme l'administrateur.

La commission du corps arbitral BMX RACE nomme le Président de Jury et avec l'aide des correspondants départementaux elle désigne 18 arbitres licenciés et formés pour œuvrer toute au long de la journée y compris pour les essais.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Deux personnes en pré-grille (possible bénévole)
- Une personne au "starter" (possible bénévole)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- Mise en place du secrétariat course (moyen humain et matériel) (possible bénévole)
- Une personne pour l'affichage

Les autres clubs doivent fournir un arbitre licencié à minima. Une pénalité de 100 points par course sera appliquée, sur le classement annuel des clubs, au club qui ne proposera pas d'arbitre.

Chaque club devra faire parvenir à la commission du corps arbitral BMX le nom de l'arbitre proposé le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course et mettre en copie à la commission BMX RACE.

#### **13 Pistes et club organisateur**

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX RACE Auvergne-Rhône-Alpes.



Toutes les pistes devront avoir leur certification à jour afin de pouvoir postuler.

- Pour rappel, toute piste doit être certifiée, même pour les entrainements. En cas d'accident l'assurance fédérale ne pourra pas être sollicitée et la responsabilité du Président du club sera engagée.

Le dossier d'intention de candidature sera transmis aux clubs par le comité Auvergne-Rhône-Alpes.

Les clubs devront envoyer leur candidature pour la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes uniquement au comité régional en indiquant leur souhait entre la première ou la deuxième manche avant le 31 octobre de l'année en cours.

Le dossier d'intention de candidature doit être transmis au comité Auvergne-Rhône-Alpes par email à Stéphanie DOUENS

[sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com](mailto:sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com)

#### 14 Informations

Un représentant du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la commission BMX RACE sera présent.

Le 1 septembre 2021

Pour le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Commission BMX RACE

Xavier Rongère

Nathalie Morawiec

Président(e) de la commission BMX RACE

#### Annexe I

## COMMISSION REGIONALE DE BMX RACE



20 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
5 ans / 6 ans	Pré licencié	X	
7 ans / 8 ans	Poussin	X	
5 ans / 8 ans	Fille 8 et -		X
9 ans / 10 ans	Pupille	X	X
11 ans / 12 ans	Benjamin	X	X
13 ans / 14 ans	Minime	X	X
15 ans / 16 ans	Cadet	X	
15 ans et plus	Cadette et +		X
17 ans / 18 ans	Junior	X	
19 ans et plus	Homme 19 et +	X	

24 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
13 ans et plus	Fille et Dame		X
13 ans / 29 ans	Homme 29 et -	X	
30 ans et plus	Homme 30 et +	X	